



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

JAN 16 1984

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/16268
12 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

LETTRE DU SECRETAIRE GENERAL, EN DATE DU 22 DECEMBRE 1983, ADRESSANT AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES UN NOUVEL APPEL EN VUE DU VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU TITRE DU FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à l'attention de votre gouvernement ce nouvel appel que j'adresse à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées afin d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'importance de cette force de maintien de la paix a été soulignée à maintes reprises par le Conseil de sécurité, qui a prorogé d'année en année le stationnement de la Force dans l'île. Par sa résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, le Conseil, ayant pris note de mon rapport du 1er décembre 1983 (S/16192 et Add.1), a décidé de prolonger le stationnement de la Force à Chypre pour une nouvelle période se terminant le 15 juin 1984, m'a prié de poursuivre ma mission de bons offices et a demandé à toutes les parties intéressées de continuer à coopérer avec la Force.

J'ai soumis un rapport détaillé au Conseil sur les opérations actuelles de la Force, ainsi que sur ma mission de bons offices. La Force continue de s'acquitter de ses tâches efficacement, mais les efforts déployés pour régler le problème de Chypre ont essuyé un revers lorsque, le 15 novembre 1983, la communauté chypriote turque a déclaré unilatéralement son indépendance. Le 18 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 541 (1983) dans laquelle, entre autres, il a déclaré qu'il considérait comme juridiquement nulle la proclamation faite par les autorités chypriotes turques et demandé son retrait. Le Conseil m'a également prié de poursuivre ma mission de bons offices et a demandé à toutes les parties de coopérer pleinement avec moi dans cette mission. Lors des contacts ultérieurs que j'ai eus avec tous les intéressés, j'ai demandé instamment que toutes les dispositions de la résolution 541 (1983) soient appliquées et j'ai appelé l'attention des parties sur l'appel que leur avait adressé le Conseil dans cette résolution pour qu'elles m'apportent tout leur concours dans ma mission de bons offices.

Dans les circonstances actuelles, les fonctions de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sont plus importantes que jamais car la présence et les activités de la Force nous garantissent dans une certaine mesure que les problèmes actuels ne pourront troubler le calme qui règne à Chypre depuis un certain nombre d'années.

Je me sens toutefois dans l'obligation d'appeler l'attention sur les difficultés auxquelles je me heurte pour maintenir la Force des Nations Unies à Chypre, du fait que le budget de la Force demeure déficitaire. J'ai signalé dans mon rapport au Conseil que le dernier paiement au titre des créances des gouvernements fournissant des contingents, créances qui, dans certains cas, ne représentent qu'une fraction des dépenses effectives qu'entraîne pour eux l'entretien de ces contingents, a été effectué en mars 1983 mais ne règle lesdites créances que jusqu'au mois de juin 1977. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est financée en partie par les gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par les gouvernements qui versent des contributions volontaires. Le montant de ces contributions a toujours été inférieur aux besoins. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui résulte de cette situation a augmenté, car les contributions volontaires ont représenté ces dernières années environ 8,8 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses passaient de 11 millions à entre 14 et 15 millions de dollars pour six mois. Le déficit total est d'environ 111,3 millions de dollars pour la période se terminant le 15 décembre 1983. De plus, il faut 14 millions de dollars pour couvrir la part du coût total de la Force pour la période de six mois se terminant le 15 juin 1984 qui est normalement financée par des contributions volontaires. Cela laisse des dépenses d'environ 36,2 millions de dollars qui, selon la pratique habituelle, devraient être couvertes par les pays fournissant des contingents, ce montant comprenant certaines dépenses extraordinaires qui sont remboursables et les dépenses ordinaires non remboursables qui sont engagées par ces pays et qu'ils financent eux-mêmes (voir l'annexe à la présente lettre).

Je considère qu'il est indispensable de faire tout son possible pour redresser la situation financière grave dans laquelle se trouve la Force. C'est pourquoi je demande d'urgence une fois encore aux gouvernements d'envisager d'augmenter leurs contributions ou de commencer à verser des contributions volontaires s'ils ne l'ont pas encore fait, afin de réapprovisionner le Compte spécial de la Force. Je tiens aussi à exprimer l'espoir que ceux qui contribuent régulièrement au Compte de la Force jugeront possible au moins de maintenir le montant de leurs contributions.

J'adresse le présent appel à votre gouvernement dans l'espoir qu'il y répondra promptement et généreusement en versant une contribution volontaire pour permettre à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre de s'acquitter de son importante fonction.

Le Secrétaire général,

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR

Annexe

Depuis 1964, 70 pays ont versé ou annoncé des contributions volontaires pour aider à financer l'opération des Nations Unies à Chypre. Les contributions versées au Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre depuis le début de l'opération, ainsi que les contributions annoncées et les montants versés jusqu'à présent pour les périodes allant du 16 décembre 1982 au 15 décembre 1983, sont indiqués dans le tableau ci-joint.

Pour fournir des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les gouvernements qui fournissent lesdits contingents prélèvent des troupes et d'autres ressources sur leur armée nationale, ce qui entraîne pour eux des dépenses qu'ils estiment actuellement à 36,2 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce montant comprend a) le solde et les indemnités ordinaires des membres des contingents et les dépenses normales de matériel que l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue, en vertu des arrangements actuels, de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents; il s'agit donc là de dépenses relatives à l'entretien de la Force qui sont financées directement par les gouvernements qui fournissent des contingents; et b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements engagent pour la Force et dont ils auraient le droit, en vertu des arrangements actuels, de demander remboursement à l'Organisation des Nations Unies mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge à titre de contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Compte tenu des deux éléments de dépense susmentionnés, le coût effectif de l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois se terminant le 15 juin 1984 est estimé au total à environ 50,2 millions de dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u> (En millions)
1. a) Solde et indemnités ordinaires des membres des contingents et dépenses normales de matériel;	
b) Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que les gouvernements fournissant des contingents prennent directement à leur charge.....	36,2
2. Dépenses directement à la charge de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle est tenue de couvrir (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires engagées par les gouvernements fournissant des contingents et dont ils demandent le remboursement), ces dépenses étant financées par des contributions volontaires.....	14,0
	<hr/>
Dépenses totales	50,2
	<hr/> <hr/>

Des contributions volontaires des gouvernements sont nécessaires pour couvrir le second de ces éléments de dépense, comme cela était indiqué dans les prévisions de dépenses que j'ai incluses dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 1er décembre 1983 (S/16192, sect. VI).

Le montant des contributions volontaires reçues de gouvernements n'est pas suffisant pour couvrir ces dépenses. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui résulte de cette situation a augmenté, car les contributions volontaires ont représenté en moyenne pendant les cinq dernières années 8,8 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses sont passées pendant ce temps de 11 millions à entre 14 à 15 millions de dollars par période de six mois. Le déficit total, depuis le début de l'opération jusqu'au 15 décembre 1983, s'établit maintenant à 111,3 millions de dollars, contre 107,4 millions de dollars il y a six mois pour les périodes allant jusqu'au 15 juin 1983, comme cela était indiqué dans la lettre du Secrétaire général datée du 24 juin 1983 (S/15870). Une contribution, d'un montant de 2 308 dollars, a été reçue jusqu'à présent pour couvrir la part des dépenses qu'entraînera le maintien de l'opération pendant la période de six mois se terminant le 15 juin 1984 (c'est-à-dire 14 millions de dollars) qui doit être financée par des contributions volontaires.

CONTRIBUTIONS ANNONCEES ET VERSEMENTS EFFECTUES AU COMPTE SPECIAL
DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A
CHYPRE POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 DECEMBRE 1983
- ETAT AU 12 DECEMBRE 1983 -

(Equivalents en dollars des Etats-Unis)

	43ème période (16 décembre 1982- 15 juin 1982)	44ème période (16 juin 1983- 15 décembre 1983)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Allemagne, République fédérale d'	434 236	434 237	22 472 725	22 472 725
Australie	50 000	49 177	2 719 066	2 719 066 a/
Autriche	125 000	-	3 815 000	3 815 000 a/ b/
Belgique	1 000	1 000	7 000	7 000
Canada	-	-	1 500	1 500
Chypre	102 542	102 542	4 193 146	4 193 146
Botswana	-	-	500	500
Burkina Faso	-	-	-	- a/
Cameroon	-	-	3 166 359	3 166 359
Côte d'Ivoire	-	-	60 000	60 000
Danemark	-	-	4 462 818	4 462 818 a/ b/
Etats arabes unis	-	-	30 000	30 000
Etats-Unis	-	-	-	-
Amérique latine	4 500 000	-	150 721 177 f/	150 721 177
France	-	-	1 050 000	1 050 000 b/
Grèce	-	-	76 897	76 897
Inde	353 954	446 245	19 720 311	19 720 311
Indonésie	-	-	11 812	11 812
Irak	5 000	5 000	70 000	70 000
Israël (République)	-	-	144 500	94 500
Italie	-	-	50 000	50 000
Japon	-	-	50 000	50 000
Corée	5 000	5 000	86 657	86 657
Liban	-	-	26 500	26 500
Libye	200 000	200 000	7 781 645	7 747 128
Yémen arabe unifié	-	-	50 000	50 000
Union soviétique	-	-	33 033	33 033
Thaïlande	200 000	200 000	4 440 000	4 440 000
Vietnam démocratique	-	-	600	600 c/
Yugoslavie	-	25 000	140 000	140 000
Autres	-	-	3 194	3 194

/...

Pays	43ème période (16 décembre 1982- 15 juin 1982)	44ème période (16 juin 1983- 15 décembre 1983)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Libéria	-	-	13 321	11 821
Luxembourg	3 248	3 249	124 837	124 837
Malaisie	-	-	7 500	7 500
Malawi	-	-	6 363	6 363
Malte	-	-	1 820	1 820
Maroc	-	-	20 000	20 000
Mauritanie	-	-	4 370	4 370
Népal	-	-	800	800
Niger	-	-	2 041	2 041
Nigéria	-	-	10 800	10 800
Norvège	305 000	305 000	8 308 265	8 308 265
Nouvelle-Zélande	-	-	71 137	71 137
Oman	-	-	8 000	8 000
Pakistan	1 500	-	50 791	50 791
Pays-bas	-	-	2 518 425	2 518 425
Philippines	165	165	12 430	12 430
Portugal	-	-	8 000	8 000
Qatar	-	-	21 000	21 000
République de Corée	-	-	16 000	16 000
République démocratique populaire lao	-	-	1 500	1 500 d/
République-Unie de Tanzanie	-	-	7 000	7 000
République-Unie du Cameroun	-	-	21 699	21 699
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 319 195	1 284 663	67 396 865 e/	67 396 865 a/
Sénégal	-	-	4 000	-
Sierra Leone	-	-	46 425	46 425
Singapour	-	-	9 000	9 000
Somalie	-	-	1 000	1 000
Suède	-	-	7 120 000	7 120 000 a/
Suisse	179 578	179 577	6 222 685	6 222 685
Thaïlande	-	-	3 500	3 500
Togo	-	-	2 806	1 020
Trinité-et-Tobago	-	-	2 400	2 400
Turquie	-	-	1 839 253	1 839 253
Uruguay	-	-	5 000	5 000
Venezuela	2 500	2 500	28 000	28 000

Pays	43ème période (16 décembre 1982- 15 juin 1982)	44ème période (16 juin 1983- 15 décembre 1983)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Viet Nam	-	-	4 000	4 000 g/
Yougoslavie	-	-	40 000	40 000
Zaïre	-	-	30 000	30 000
Zambie	-	-	38 000	38 000
Zimbabwe	1 302	1 302	4 604	4 604 h/
Total	<u>7 788 220</u>	<u>3 244 657</u>	<u>319 418 577</u>	<u>319 326 774</u>

Notes

a/ Les chiffres indicatifs pour la période de six mois quant au montant des dépenses que les gouvernements fournissant des contingents ont prises à leur charge s'établissent comme suit : Australie, 500 000 dollars; Autriche, 1,9 million de dollars; Canada, 10,7 millions de dollars; Danemark, 650 000 dollars; Royaume-Uni, 19 millions de dollars; Suède, 3,5 millions de dollars.

b/ Le paiement a été effectué ou le sera sous forme d'une déduction opérée sur le montant des dépenses à rembourser au gouvernement.

c/ Contributions reçues en 1964.

d/ Contributions reçues en 1967.

e/ Contribution maximum annoncée.

f/ Contribution maximum annoncée. La somme qui sera finalement versée dépendra du montant des contributions des autres gouvernements.

g/ Contributions reçues de 1964 à 1966.

h/ Les contributions supplémentaires suivantes ont été annoncées ou versées pour la période allant du 16 décembre 1983 au 15 décembre 1984 : Zimbabwe, 2 308 dollars.
